



La Ville d'Ottawa a modifié la façon dont elle les frais de la collecte des déchets solides pour chaque propriété résidentielle.

Au cours des années précédentes, les frais de collecte des déchets solides étaient facturés selon deux redevances distinctes : l'une était comprise dans le taux d'imposition appliqué à l'échelle de la ville pour toutes les propriétés, et l'autre consistait en des frais fixes appliqués à chaque unité résidentielle. Cette année, vous constaterez que les frais sont facturés en **un montant unique fixe et que l'augmentation du budget de 7 % a été appliquée**. À compter de 2025, tous les propriétaires résidentiels paieront des frais annuels fixes par unité d'habitation, quelle que soit la valeur foncière de leur propriété, selon l'un des types de collecte ci-dessous.

NOUVEAUX frais de collecte des déchets solides en 2025

243 \$

Frais de service associés à la collecte des déchets en bordure de rue par unité d'habitation

167 \$

Frais de service associés à la collecte par conteneur (bacs) pour les immeubles à logements multiples, par unité d'habitation

Répercussions sur une propriété résidentielle moyenne

Frais de collecte des déchets solides en 2024



145 \$ – Frais de collecte des déchets solides, inclus en tant que redevance spéciale au VERSO de la facture de taxes.



56* \$ – Prélèvement pour le réacheminement des déchets, compris dans les prélèvements fiscaux ventilés au VERSO de la facture de taxes.

*Prélèvement pour le réacheminement des déchets de 2024 selon une valeur foncière moyenne de 415 000 \$

201 \$ – Total des frais de collecte des déchets solides



Modifications de la politique et du budget



Une somme de 26 \$ auparavant financée par les propriétés non résidentielles dans le cadre de l'impôt prélevé à l'échelle de la ville.



16 \$ – Augmentation du budget de 7 %

42 \$ – Hausse totale en 2025



Frais de collecte des déchets solides en 2025



243 \$ – Frais de collecte des déchets solides, inclus en tant que redevance spéciale au RECTO de votre facture de taxes.

243 \$ – Total des frais de collecte des déchets solides

Pourquoi ce changement?

- Ce changement permet d'assurer que à ce que tous les résidents contribuent de manière égale aux services de gestion des déchets solides, quel que soit le type de logement ou la valeur foncière de leur propriété.
- La politique a été modifiée afin de recouvrer les coûts uniquement auprès des propriétaires qui bénéficient des services de collecte des déchets solides et d'exclure ceux qui n'en bénéficient pas.

Que couvrent ces frais?

Ces frais fixes servent à financer une gamme complète de services, dont :

- La collecte des déchets toutes les deux semaines
- La collecte hebdomadaire du bac vert
- La collecte des feuilles et des résidus de jardinage
- Le réacheminement et le traitement des déchets dans les installations de la Ville
- Le maintien des investissements dans les initiatives de réduction des déchets

Répercussions sur les résidents

Ce changement fait partie intégrante de la stratégie à long terme de la gestion des déchets d'Ottawa, qui vise à assurer une gestion durable, économique et écologique des déchets pour tous les résidents. **Tous les propriétaires remarqueront une modification de leurs frais de collecte de déchets solides.** Ces frais seront désormais plus transparents et assureront une facturation uniforme pour chaque propriété.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site ottawa.ca

